

Utilisez cette carte pour savoir où utiliser votre drone de loisir



Utilisez cette carte pour savoir où utiliser votre drone de loisir

Cette carte signale toutes les zones de restrictions et d'interdictions...

Le secrétaire d'Etat aux Transports, Alain Vidalies, a annoncé mardi la mise en ligne d'une carte de France interactive représentant les zones interdites ou restreintes pour l'usage de drones de loisir.

La carte est accessible à l'adresse <http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>

Outre-mer dans les prochains mois

« A la veille des fêtes de fin d'année, la mise en ligne de cette carte interactive offre une information accessible aux télépilotes pour faire voler leur drone en toute sécurité sur tout le territoire métropolitain », a déclaré Alain Vidalies dans un communiqué.

Cette carte, élaborée par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), définit les zones de restrictions et d'interdictions permanentes en France métropolitaine.

L'outil sera complété, dans les prochains mois, par des cartes des Outre-mer, tandis que l'intégration des zones de restrictions temporaires est à l'étude.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Drones de loisir: Une carte interactive de France pour savoir où les utiliser